

BUDGETS 2025 VILLE DE SAINT-QUENTIN

Pour l'année 2025, l'assiette fiscale du Quartier 1 s'élèvera à 155 416 000 \$, soit une hausse de 2 356 800 \$ par rapport à sa valeur en 2024 et celle du Quartier 2 s'élèvera à 131 985 800 \$, soit une hausse de 2 915 000 \$, pour une assiette fiscale totale de 287 401 800 \$. La subvention de financement et de péréquation communautaire a subi une diminution de 1,21 %, pour se chiffrer à 453 411 \$.

Le budget au compte général totalise 4 561 750 \$.

Le taux de taxation demeure à 1,45 \$ du 100 \$ d'évaluation résidentielle pour l'année 2025 pour le Quartier 1 et augmente de ,7414 \$ à ,7884\$ pour le Quartier 2 plus le cout des routes, pour un total de 1,1999 \$ du 100 \$ d'évaluation.

SERVICE D'OPÉRATION GÉNÉRALE-COMPARAISON 2024-2025							
REVENUS	2024	%	2025	%			
SUBVENTION DE PÉRÉQUATION	458 971 \$	10,47 %	453 411 \$	9,94 %			
RECETTE NON FISCALE	561 316 \$	12,81 %	610 379 \$	13,38 %			
MANDAT À COUVRIR	3 362 748 \$	76,72 %	3 497 960 \$	76,68 %			
TOTAL DES REVENUS	4 383 035 \$	100 %	4 561 750 \$	100 %			
DÉPENSES	2024	%	2025	%			
ADMINISTRATION	935 081 \$	21,33 %	1 012 429 \$	22,19 %			
PROTECTION-POLICE	781 801 \$	17,84 %	809 164 \$	17,74 %			
PROTECTION-INCENDIE	175 489 \$	4,00 %	176 753 \$	3,87 %			
MESURES D'URGENCE	5 700 \$	0,13 %	5 390 \$	0,12 %			
CONTRÔLE ANIMAUX	9 434 \$	0,22 %	9 482 \$	0,21 %			
TRANSPORTS	893 861 \$	20,39 %	875 462 \$	19,19 %			
HYGIÈNE	304 351 \$	6,94 %	371 326 \$	8,14 %			
URBANISME - AMÉNAGEMENT	168 305 \$	3,84 %	163 785 \$	3,59 %			
TOURISME	167 337 \$	3,86 %	199 328 \$	4,37 %			
RÉCRÉATIF ET CULTUREL	532 895 \$	12,16 %	572 189 \$	12,54 %			
SERVICES DE LA DETTE	96 160 \$	2,19 %	88 782 \$	1,95 %			
TRANSFERTS AUX FONDS DE RÉSERVE	10 000 \$	0,23 %	0\$	0 %			
FONDS POUR ACQUISITION D'ACTIFS	300 621 \$	6,86 %	277 660 \$	6,09 %			
TOTAL DES DÉPENSES	4 383 035 \$	100 %	4 561 750 \$	100 %			

Le taux moyen de taxation dans la province est approximativement de 1,55 \$ / 100\$ d'évaluation alors que nous avons un taux de 1,45 \$ / 100\$ d'évaluation, ce qui est nettement en dessous du taux moyen provincial.

En ce qui concerne le **service d'eau et d'égouts**, un budget de **776 771 \$** a été préparé, représentant une **augmentation de 2,49** % comparativement à l'année 2024. Cette augmentation est reliée, d'une part, aux dépenses du service financier incluant les couts d'emprunts et les fonds de réserve, et d'autre part, les couts de construction du nouveau réservoir d'eau potable de 2 millions de dollars. Le taux de base passera donc de **470 \$** à **480 \$** par unité familiale pour l'année 2025.

SERVICE D'OPÉRATION EAU ET ÉGOUTS - COMPARAISON 2024-2025							
REVENUS	2024	%	2025	%			
VENTE DE SERVICE - FRAIS AUX UTILISATEURS	685 971 \$	90,52 %	700 792 \$	90,22 %			
VENTE DE SERVICE - AUTRES REVENUS	3 500 \$	0,46 %	3 500 \$	0,45 %			
DIVERS AUTRES REVENUS	40 775 \$	5,38 %	44 975 \$	5,79 %			
SURPLUS ET RÉSERVES	27 596 \$	3,64 %	27 504 \$	3,54 %			
TOTAL DES REVENUS	757 842 \$	100 %	776 771 \$	100 %			
DÉPENSES	2024	%	2025	%			
DÉPENSES ADMINISTRATION	2024 254 436 \$	% 33,57 %	2025 277 345 \$	% 35.70 %			
		-					
ADMINISTRATION	254 436 \$	33,57 %	277 345 \$	35.70 %			
ADMINISTRATION APPROVISIONNEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU	254 436 \$ 239 683 \$	33,57 % 31,63 %	277 345 \$ 245 294 \$	35.70 % 31,58 %			
ADMINISTRATION APPROVISIONNEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU COLLECTE ET ÉVACUATION DES ÉGOÛTS	254 436 \$ 239 683 \$ 74 331 \$	33,57 % 31,63 % 9,81 %	277 345 \$ 245 294 \$ 77 448 \$	35.70 % 31,58 % 9,97 %			
ADMINISTRATION APPROVISIONNEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU COLLECTE ET ÉVACUATION DES ÉGOÛTS SERVICE DE LA DETTE	254 436 \$ 239 683 \$ 74 331 \$ 70 810 \$	33,57 % 31,63 % 9,81 % 9,34 %	277 345 \$ 245 294 \$ 77 448 \$ 70 466 \$	35.70 % 31,58 % 9,97 % 9,07 %			

Le taux moyen dans la province pour un service d'eau et d'égouts par unité est d'environ 650 \$, alors que le nôtre est à 480 \$ par unité. Ce taux est très abordable en tenant compte du taux moyen provincial.

Les membres élus sont satisfaits des résultats de cette analyse et heureux de présenter deux budgets équilibrés qui permettront le maintien et l'optimisation des services municipaux, et la réalisation des projets d'infrastructures, telle l'amélioration de la source d'eau potable.